

42^{ème} RALLYE du MEDOC (épreuve n°72474)

MODERNE - VHC - VHRS - VMRS

Coupe de France des Rallyes - Coef. 2

13 & 14 décembre 2025

DECISION N° 2 publiée au tableau d'affichage officiel à : 11h50

Document n° 4-2

De : les Commissaires Sportifs

Date : 14 décembre 2025

A : Aux concurrents

Heure : 10h40

Suite à la sortie de route des concurrents n° 49 et 50 dans l'ES 1, le collège décide d'attribuer aux concurrents gênés un temps suivant :

N°	TEMPS
51	9'08''9
55	8'26'4
54	8'09'8
57	8'21''0
58	8'24'4
59	8'15''6

Un temps de 8'27 est attribué aux concurrents n'ayant pas pris le départ chronométré.

Ces temps que le collège juge équitables sont alloués conformément à l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes.

COURMONTAGNE Jacques

BLUTEAU Daniel

FOURCADE Annie

Président du Collège

Commissaire Sportif

Commissaire Sportif

